

Initiatives ministérielles

la région de Peace River, en Colombie-Britannique. Nous voulons pousser ces recherches un peu plus loin en effectuant des expériences sur une grande échelle dans notre région.

Au bout d'un certain nombre d'années, nous avons songé à faire pression sur le gouvernement provincial pour qu'il autorise la B.C. Grain Producers Association à faire un prélèvement sur les chèques des céréaliculteurs au moment où leurs produits étaient expédiés aux silos-élevateurs. J'ajouterai que ce prélèvement est maintenant en vigueur depuis bon nombre d'années et que tout se passe très bien.

Je voudrais aborder certaines questions qu'ont soulevées mon collègue de Végreville et d'autres députés. Un point vraiment positif à propos des prélèvements qui sont faits dans la région de Peace River, en Colombie-Britannique, c'est que ces prélèvements sont locaux et administrés au niveau local. Autrement dit, les agriculteurs peuvent élire des conseillers pour faire partie d'un conseil régional qui surveille la façon dont ces fonds sont dépensés. Le problème dont a parlé le député de Végreville, c'est que, lorsqu'on va plus loin et qu'on fait administrer les fonds ailleurs, par une bureaucratie quelconque, les producteurs locaux ont peur de perdre le contrôle de la façon dont ces fonds sont dépensés et de ne pas en avoir pour leur argent.

Les producteurs locaux ont approuvé les prélèvements parce qu'ils pouvaient voir clairement comment cet argent était dépensé. Avec le temps, nous avons pu acheter de l'équipement spécialisé, augmenter les variétés de blé, d'orge, de canola et d'autres grains qui pouvaient pousser dans les champs de notre région et voir quels résultats on pouvait obtenir avec telle ou telle variété. Cela a été réellement profitable pour les producteurs.

• (1615)

Nous avons constaté que très peu de gens décidaient de se retirer du programme à la fin de l'année, même si les prélèvements étaient, et sont encore, entièrement remboursables. Cependant, nous avons aussi constaté, parce qu'il s'agissait d'une organisation locale, que, à nos réunions annuelles, nous pouvions facilement montrer aux producteurs locaux ce que leur rapportaient leurs investissements. Nous avons aussi constaté que très peu d'entre eux demandaient un remboursement.

J'approuve le fait que ces prélèvements soient entièrement remboursables, comme c'est le cas en Colombie-Britannique. Cependant, c'est le processus comme tel qui m'inquiète. C'est d'ailleurs sur cette question et sur la paperasserie supplémentaire que cela entraîne que porte l'amendement n° 4 qui a été proposé par mon collègue. Autrement dit, les agriculteurs doivent pouvoir se soustraire le plus facilement que possible aux retenues, car, après tout, s'ils ne peuvent pas obtenir leur argent facilement, ils considéreront qu'il s'agit là simplement d'une autre forme d'impôt ou de dépense. Il faut les convaincre d'y voir un investissement dans leur avenir.

Nous tous, dans le secteur agricole, comprenons bien que, en cette période où les difficultés augmentent, nous devons trouver

des fonds pour que le gouvernement puisse financer la recherche et le développement. Nous devons les trouver ailleurs. Les producteurs sont disposés à cela tant et aussi longtemps qu'ils pourront en voir les résultats. J'estime donc que nous devrions adopter la motion n° 4, qui réduirait le plus possible la paperasserie des producteurs qui voudraient se soustraire aux retenues s'ils jugeaient ne pas obtenir le meilleur rendement sur leur investissement.

L'autre point que je voudrais aborder brièvement est la motion proposée par le député de Mackenzie, qui permettrait à certains groupes qui font déjà l'objet de retenues d'en être exemptés. Nous avons des préoccupations lorsque nous tenions des rencontres dans la région de Peace River, en Colombie-Britannique, et que nous cherchions à convaincre les producteurs d'appuyer ce principe. En fait, nous avons dû tenir un référendum auprès des producteurs avant que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'accepte d'adopter une loi autorisant ces retenues. Le gouvernement provincial a insisté, et avec raison, pour savoir si les producteurs souscrivaient à ce principe. La B.C. Grain Producers Association a dû aller tenir des réunions et convaincre les agriculteurs de la nécessité de cette mesure, qui leur serait certainement profitable à longue échéance.

C'est ce que nous avons fait, mais une des grandes préoccupations que nous avons entendues à maintes reprises est celle-ci: «Si nous votons en faveur de ce principe, qu'est-ce qui empêchera, la prochaine fois, la Commission canadienne du blé ou les Prairie Wheat Growers d'imposer d'autres retenues?» Les producteurs ont voté en faveur de ce principe à condition qu'il n'y ait pas d'autres retenues.

J'insiste pour que nous nous opposions à la motion n° 5 présentée par le député de Mackenzie, car elle offre aux régions qui font déjà l'objet de retenues la possibilité d'essayer d'obtenir l'exemption et d'être dispensées d'une double retenue.

Sur ces quelques renseignements au sujet de mes activités dans le domaine des retenues, je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé la parole, monsieur le Président.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie grandement l'occasion qui m'est donnée d'écouter les observations de tous les députés au sujet de trois des motions dont nous sommes saisis, les motions nos 1, 4 et 5.

À ce stade-ci du débat, je m'en tiendrai à ces trois motions. Je crois comprendre que j'aurai la chance, plus tard cet après-midi, de parler des motions nos 2 et 3.

Tout d'abord, je vais m'arrêter sur la motion n° 1 proposée par le Bloc québécois. En vertu de cette dernière, la Commission canadienne du blé, et non la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, devrait procéder à des consultations au sujet du montant des prélèvements et formuler certaines recommandations.

• (1620)

La motion aura pour effet de faire de la Commission canadienne du blé plus qu'une simple administratrice du programme de prélèvements. Dans le cadre de l'élaboration de ce programme et